



Assemblée du GECT / Assemblea del GECT
Séance du 14 avril 2022, à 10h00/ Seduta del 14 aprile 2022, alle 10,00

Délibération n°2022-08 / Deliberazione n. 2022-08

Affectation du résultat de l'exercice 2021
Reimpiego dell'avanzo dell'esercizio 2021

En visio-conférence / In videoconferenza

Membres présents / Membri presenti:

Sig. Piermario GIORDANO, M. Philippe MONDIELLI, M. Jean-Pierre VASSALLO, Sig. Gian Pietro PEPINO, Sig. Guido GIORDANA

Membres excusés avec procuration / Membri giustificati con delega :

M. Charles-Ange GINESY a donné procuration à M. Piermario GIORDANO / Sig. Charles-Ange GINESY ha dato delega al Sig. Piermario GIORDANO

Membres de droit / Membri esterni :

Mme Mireille KOUBI, agent comptable / Sig. a Mireille KOUBI, contabile

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5722-1 à L.5722-11 ;

Vu l'ordonnance n°2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité de fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération n°2020-02 relative à la vice-présidence de l'assemblée transfrontalière ;

Vu la délibération n°2022-01 de l'assemblée transfrontalière du 14 avril 2022 relative à la composition de ladite assemblée ;

Vu la délibération n°2021-07 de l'assemblée transfrontalière du 8 avril 2021 approuvant le budget primitif 2021 ;

Vu les statuts du GECT / Parc européen ;

Considérant que la détermination des résultats s'effectue à la clôture de l'exercice, au vu du compte administratif ;

Considérant les résultats issus du compte administratif 2021 approuvé par la délibération n°2022-07 de cette même séance ;

Considérant qu'il ressort ainsi des différentes opérations effectuées sur l'exercice 2021 un résultat comptable global se répartissant au niveau des sections d'investissement et de fonctionnement de la manière suivante :

Résultat de l'exercice 2021 :	-101 948.89 €
Résultats antérieurs reportés :	208 925,38 €
Résultats à affecter (avance reportée) :	106 976.49 €

Considérant que le président étant empêché, la présidence de la séance est assurée par le vice-président de l'assemblée transfrontalière ;

AR Prefecture

006-200039667-20220414-2022_08-DE
Reçu le 17/05/2022
Publié le 17/05/2022

Vu le rapport du directeur et sur proposition du vice-président, président de séance ;

Visto il "code général des collectivités territoriales" ed in particolare gli articoli da L.5722-1 a L.5722-11 ;

Vista l'ordinanza n°2020-391 del 1° aprile 2020 che ha lo scopo di assicurare la continuità del funzionamento delle istituzioni locali e l'esercizio delle competenze delle comunità territoriali e degli enti pubblici locali per far fronte all'epidemia di covid-19;

Vista la deliberazione n. 2020-02 sulla vicepresidenza dell'assemblea transfrontaliera;

Vista la deliberazione n. 2022-01 dell'assemblea transfrontaliera del 14 aprile 2022 relativa alla composizione di suddetta assemblea;

Vista la delibera n. 2021-07 dell'assemblea transfrontaliera del 8 aprile 2021 di approvazione del bilancio di previsione 2021;

Visto lo statuto del GECT/Parco europeo;

Considerato che la determinazione dei risultati si effettua alla chiusura dell'esercizio, alla luce del Conto amministrativo;

Visto il risultato del Conto amministrativo 2021, approvato con la Deliberazione n. 2022-07 di questa stessa seduta;

Considerato che dalle varie operazioni effettuate durante l'esercizio 2020, emerge un risultato globale suddiviso tra le sezioni investimenti e funzionamento come segue:

Avanzo Esercizio 2021:	-101 948.89 €
Avanzi precedenti riportati :	208 925,38 €
Avanzo da riportare :	106 976.49 €

Considerato che, essendo il presidente impossibilitato a partecipare, il vicepresidente dell'assemblea transfrontaliera presiede;

Vista la relazione del direttore e su proposta del vicepresidente, presidente della seduta;

L'assemblée du GECT-Parc européen, après en avoir délibéré :
L'assemblea del GECT-Parco europeo, dopo aver deliberato:

Article unique: affecte le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021, à savoir 106 976,49 euros reporté sur la section de fonctionnement, comme indiqué en annexe.

Articolo unico: reimpiega l'avanzo di funzionamento dell'esercizio 2021, pari a €106 976.49 euro riportandolo nella sezione funzionamento, come indicato nell'allegato.

Cette délibération est adoptée à 6 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention

La presente deliberazione è adottata con 6 voti favorevoli, 0 voti contro, 0 astensione

Fait à Valdieri, le 14 avril 2022

Le vice-président
de l'assemblée transfrontalière



Piermario GIORDANO

Le directeur du GECT / Parc européen
Alpi Marittime-Mercantour



Luca GAUTERO

Code INSEE

GECT DU MERCANTOUR

EPCI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU ASSEMBLÉE
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2021**

Le Assemblée réuni sous la présidence de Piermario GIORDANO, Président.

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de : 106 976.49 €
- un déficit de fonctionnement de : 0.00 €

Décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice :	6
Nombre de membres présents :	
Nombre de suffrages exprimés :	
VOTES : Contre	Pour

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE	
Résultat de fonctionnement	
A Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-101 948.89 €
B Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif, précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	208 925.38 €
C Résultat à affecter = A+B (hors restes à réaliser) (Si C est négatif, report du déficit ligne 002 ci-dessous)	106 976.49 €
D Solde d'exécution d'investissement	4 880.00 €
E Solde des restes à réaliser d'investissement (4)	0.00 €
Besoin de financement F	=D+E 0.00 €
AFFECTATION = C	=G+H 106 976.49 €
1) Affectation en réserves R 1068 en investissement G = au minimum, couverture du besoin de financement F	0.00 €
2) H Report en fonctionnement R 002 (2)	106 976.49 €
DEFICIT REPORTE D 002 (5)	0.00 €

(1) Indiquer l'origine : emprunt : _____ ; subvention : _____ ou autofinancement : _____

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

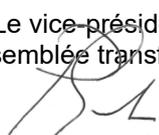
(3) Joindre les documents prévus par l'instruction M14 (Vol. I, Tome II, Titre 3, Chapitre 5, § 4).

(4) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise en compte après le vote du compte administratif.

(5) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

certifié exécutoire par Piermario GIORDANO, compte tenu de la transmission le 14 avril 2022 et de la publication le 14 avril 2022

A Valdieri, le 14 avril 2022

Le vice-président
de l'assemblée transfrontalière

Piermario GIORDANO
Le directeur du GECT / Parc européen
Alpi Maritime-Mercantour

Luca GAUTERO